



Délibération n°20191004_31

Séance du Conseil d'administration du 4 octobre 2019

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 30
Nombre de membres en exercice : 30
Membres présents : 19
Membres représentés : 6
Quorum : 15
Majorité requise pour le vote : 13

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Lettre de cadrage budgétaire 2020

Le conseil d'administration

DECIDE

d'approuver la lettre de cadrage budgétaire 2020 figurant en annexe.

Abstention(s) : 2
Votants : 25
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

par délégation,
le Directeur Général des Services
Philippe Zilliox
Le Directeur
Guillaume MONTAVON

LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE

PROJET DE BUDGET INITIAL 2020

PREAMBULE

Sous réserve des aléas de la vie institutionnelle pouvant survenir d'ici la fin d'année, 2019 aura été significative en termes de changements. Sur le plan organisationnel, le déploiement concret des quatre pôles pluridisciplinaires (Industrie 4.0, Mobilité et Transports, Energie et Informatique et Humanités) s'est traduit par une construction budgétaire 2019 opérée avec les responsables de pôles, puis une exécution des recettes et dépenses menée par ces derniers, dans un étroit dialogue avec le service financier et la direction de l'établissement. Des avancées très significatives en matière d'efficacité des achats et d'optimisation dans des usages mutualisés ont été notés. Les plafonds de crédits ouverts en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement ont, par ailleurs, après tenue des commissions budgétaires, été relevés (hors ceux du CRB « pilotage » et des services centraux).

Amorcés avec un effet minorant de 18% entre les crédits ouverts en 2018 et ceux de 2019, ils n'ont au final été réduits que de 12% (9% en fonctionnement et 19% en investissement). La fraction de fond de roulement, dont la consommation fut offerte dès le budget initial à hauteur de 500 k€, sera consommée pour 100%, essentiellement par le pôle Industrie 4.0, dont les besoins sont et demeurent considérables.

Les recettes auront été conformes aux attentes, avec une embellie inespérée concernant la taxe d'apprentissage : prévue pour 375 000 €, en baisse consécutivement à la réforme de la taxe d'apprentissage, elle se situera finalement autour de 650 000 €. Une prudence reste de mise toutefois pour 2020 sur la prévision de recette, la réforme entrant pleinement en vigueur. Les dépenses montrent un taux de consommation optimal en ce qui concerne l'enveloppe des crédits de fonctionnement, mais relativement faible pour ce qui est de l'investissement. Un budget rectificatif sera proposé aux administrateurs en octobre 2019 pour ajuster les crédits. L'une des causes provient d'aléas temporels dans les montages de dossiers. L'autre, principale et en lien avec la précédente, provient d'un cadre budgétaire annuel avec des prévisions conséquentes (OPEN LAB, protocole Nord Franche-Comté) qui connaissent des retards dans la concrétisation des travaux. Un travail conséquent opéré au service financier permet par ailleurs d'inscrire dorénavant les projets dimensionnants de l'UTBM (incluant le SAIC) dans la pluri annualité. C'est ainsi répondre à une demande soutenue des autorités académiques mais surtout, s'offrir un outil de pilotage efficace.

Sur le plan de l'organisation, le service financier et le pôle d'aide au pilotage (PAP) ont répondu aux attentes et nouvelles orientations fixées pour l'exécution budgétaire 2019 : suivi des recettes avec un tableau de bord mensuel pour l'UTBM et pour le SAIC, coordination du suivi des dépenses avec fiabilisation des flux et production d'un tableau de bord de suivi, construction des indicateurs de pilotage à destination de la direction de l'établissement, etc. L'ensemble de ces mesures seront reprises pour l'exercice 2020. Ayant anticipé les travaux budgétaires, il est possible de chiffrer les marqueurs d'activité 2020 dès cette lettre de cadrage et cerner les équilibres conditionnant une construction budgétaire rigoureuse : recettes de l'Etat, autres recettes, dépenses de masse salariale, dépenses patrimoniales.

1. LES RECETTES

Concernant les recettes, la principale source de financement pour l'UTBM est logiquement constituée de la subvention (SCSP) pour charges de service public allouée par sa tutelle : le MESRI. (**cf. Tableau 1 : Subvention Etat 2020 – page 7**).

Les premières approches permettent d'évaluer cette subvention pour un montant de 29 504 148 €. La compensation pour charge de masse salariale, hors SAIC, s'élèverait à 27 042 017 €. Malgré la disparition de la compensation de la charge du « GVT » (glissement vieillesse technicité), la SCSP serait en 2020 en progression de 462 215 €, soit 1,6% entre les exercices 2020 et 2019. Les crédits de fonctionnement s'élèveraient quant à eux à 2 603 711 €. L'accompagnement financier de l'Etat au profit de l'UTBM est constant, et, tout en considérant que des dispositifs obligatoires de type « plan Sauvadet » sont compensés, c'est une croissance de 3,3%, soit 934 814 €, entre 2017 et la prévision 2020. Il faut garder en mémoire qu'en 2017, l'UTBM a bénéficié d'une contribution supplémentaire de 472 936 € pour compensation de progression d'effectifs, qui est désormais une recette pérenne et soclée.

Les recettes globales de l'UTBM, hors SAIC et Fondation, mais incluant les prévisions conséquentes de l'OPEN LAB, s'élèveraient à 34 501 482 €. Certains points à ce sujet nécessitent d'être soulignés. Le premier, et il est essentiel, concerne la recette de la taxe d'apprentissage. Il fut anticipé pour le budget initial 2019 une chute conséquente de cette recette, en lien avec le nouveau cadre réglementaire régissant l'alternance, notamment la méthode et les habilitations des organismes collecteurs (Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 ; article L6241-2 du code du travail). Le budget rectificatif 2019-1 permettra d'augmenter cette prévision car l'impact financier est déporté d'une année. En ce qui concerne l'année 2020 toutefois, il est fortement recommandé de réduire cette prévision des recettes à 375 000 € (pour 650 000 € en 2019 après BR1). La troisième recette budgétaire de l'UTBM, après la SCSP et les droits d'inscription, est constituée du financement par le CFAI des formations d'ingénieurs par alternance. Le travail mené chaque année avec le CFAI permet une lente, mais significative, progression de cette recette. Une reprise complète du processus de facturation permet d'inscrire cette recette à un niveau de 650 000 € pour 2020, soit une progression de 25 000 € par rapport à l'année précédente.

Le poste des droits d'inscription restera stable à 980 000 €. Le transfert des droits d'inscriptions perçus pour les doctorants, aujourd'hui inscrits à la ComUE UBFC, n'a pas encore eu d'incidence significative. Par ailleurs, il n'est pas évoqué à ce jour d'évolution concernant la position de l'UTBM qui, pour la rentrée 2019, a choisi de ne pas appliquer le dispositif réglementaire d'augmentation des droits d'inscription aux étudiants extra-communautaires. Enfin, sur cette thématique, le projet d'évolution homogène des droits d'inscription envisagé à la fois par les UT et les INSA n'aura aucun aboutissement en 2020. Le « CRUNCH LAB », bénéficie quant à lui d'une attention particulière. La diversité des actions menées et des recettes conséquentes liées à la forte visibilité du dispositif laissent entrevoir pour 2020 des recettes à hauteur de 1 461 850 €. Les financeurs seront essentiellement l'UTBM (550 000 €), le CRBFC (195 000 €), les collectivités départementales (Grand Belfort et le Conseil départemental du Territoire de Belfort pour 40 000 €), les entreprises et individuels. Il s'agira de financer les activités qui seront essentiellement tournées vers le cœur de métier (CRUNCH LAB), sa mobilité (CRUNCH LAB mobile), le DU « Fab Manager », les projets institutionnels (PME 4.0 pour 125 750 € et FEDER « marionnettes » pour 86 000 €), et les prestations diverses aux entreprises et particuliers (70 100 €).

Il est utile enfin de relever l'inscription de 30 000 € en recettes de fonctionnement, et son pendant en dépenses, constitués d'un fond d'amorçage pour le déploiement du projet « territoire d'innovation », dont le résultat sera annoncé fin septembre 2019, *a priori*.

2. LES DEPENSES

Concernant les dépenses, à ce stade des travaux, l'accent est mis sur les besoins en matière de ressources humaines d'une part, et celles qui seront consacrées aux dépenses significatives gérées par le service du patrimoine d'autre part, toutes deux fortement conditionnantes pour les marges dégagées pour les cœurs d'activités universitaires : l'enseignement et la recherche.

La prévision de masse salariale 2020 s'élève à 25 426 952 €, hors SAIC. C'est une progression de dépense se montant à 662 773 € par rapport à l'exécution 2018, soit + 2,8%.

Plusieurs raisons expliquent cette progression.

Le GVT en premier point. Il a été rappelé dans la section relative aux recettes que le MESRI ne compensait plus le GVT à compter de 2020. **Le tableau 2 : Glissement Vieillesse Technicité (GVT) – page 8** affiche, depuis 2017, les valeurs positives, négatives et soldes des GVT constatés auprès des agents titulaires et contractuels ainsi que le cumul. Les valeurs cumulées 2019 (214 284 €) et 2020 (198 439 €), forment une dépense de 412 723 €. Concernant 2018, l'Etat avait compensé le GVT à hauteur de 109 114 €, soit 36% de la charge cumulée du GVT. Il avait compensé à même somme pour 2019, soit 51% de la charge cumulée du GVT.

Par ailleurs, il sera conduit en 2020 une campagne d'emploi significative qu'en 2019 : 2 professeurs des universités (dont un par la voie dite « 46-3 »), 4 maîtres de conférences, 1 professeur du second degré, 4 concours pour la filière BIATSS (1 IGE et 3 techniciens sur postes vacants), 1 promotion de corps et 2 promotions de grade en ce qui concerne les agents contractuels.

Le niveau cumulé des vacances, heures complémentaires et heures de référentiel est placé dans une première approche à 1 1078 131 €, soit au niveau de 2019. Néanmoins, ce niveau sera revu à la baisse pour prendre en compte la disponibilité horaire offerte par les nouveaux recrutements. Cette demande, formulée dès 2018, ne s'est, pour l'instant, pas traduite par une baisse à due proportion des entrants nouvellement nommés. Certes, la carte des formations 2018-2019 se traduit par une augmentation de 192 hETD, mais le ratio thématique « services retenus/service dus » se situerait à hauteur de 1,6, ratio très significatif nécessitant d'être contenu et réduit. **Le tableau 3 : Analyse services enseignement 2019/2020 – page 8**, issu des analyses pour l'exercice 2018/2019, souligne, par pôles, la consommation d'hETD, mis en parallèle du niveau d'hETD affectés par l'institution (agents titulaires, ECC, ATER, services des contractuels, doctorants).

Quelques mesures et indicateurs d'activité RH, dont l'impact financier est moins important que l'affirmation de choix stratégiques ou dispositifs réglementaire sont relevés par ailleurs. Peuvent être cités l'instauration de décharges partielles de service pour les nouveaux maîtres de conférences (32 hETD), l'extension en année pleine du RIFSEEP pour la filière des bibliothèques, l'arrêt du dispositif SAUVADET et le doublement de l'enveloppe consacrée aux emplois étudiants afin de créer la fonction d'étudiant-tuteur.

Le tableau 4 : Masse salariale et ETPT – page 9 permet d'observer, par Centre de ressources budgétaires, l'investissement en masse salariale (dernière observation annuelle : 2018) et la projection en termes d'équivalent temps plein travaillés pour 2020.

Enfin, à ce stade de construction budgétaire, l'UTBM disposerait en 2020 de 354,2 ETP répartis entre 181,83 ETPT enseignants chercheurs/enseignants pour une masse salariale de 15 854 429 € (soit une moyenne de 87 194 €) et 172,37 ETPT BIATSS pour une masse salariale de 9 031 460 € (soit une moyenne de 52 396 €). Par ailleurs, l'enveloppe des régimes indemnitaires des BIATSS pour 2020 serait de 856 000 € (RIFSEEP, etc.). Quant à celle des enseignants chercheurs et enseignants, elle s'élèverait à 636 000 € (PEDR, PPCR, PRES, heures de référentiel, primes des ECC).

La poursuite de projection des axes principaux de la construction budgétaire doit se faire en analysant les questions patrimoniales. Cela peut paraître paradoxal, car le cadre des missions de formation et de recherche, majoritairement financé par la SCSCP (87% des recettes de l'établissement), ne devrait pas faire figurer cette préoccupation comme prioritaire dans la construction budgétaire (le bâti est confié à l'UTBM par le biais d'une convention d'occupation).

Pourtant, force est de constater que les investissements liés au maintien sécuritaire et qualitatif du bâti constituent des charges de premier ordre de l'établissement. De même, et par conséquent, les questions d'amortissements, sensiblement orientées par les investissements bâtimentaires, pèsent sévèrement sur les charges de fonctionnement.

Enfin, les obligations liées à la sécurité et le confort (exemple du système de sécurité incendie à Sevenans qui a déjà pesé pour 380 000 € sur les budgets présents et passés, sans compter les charges à venir et la viabilisation sur laquelle il n'existe guère de marges de manœuvre, contraignent substantiellement les budgets.

La charge de la dotation aux amortissements, exercice « fictif » sur le plan comptable puisqu'il ne s'agit aucunement de provisions destinées au renouvellement des immobilisations, est d'une importance majeure.

Le tableau suivant est à ce titre éclairant.

	2017	2018	2019 BR1	2020
Dotation aux amortissements	3 283 802 €	2 983 769 €	2 250 000 €	2 384 415 €
Crédits directs destinés à l'enseignement (fonc hors SAIC, hors MS) en AE	1 108 245 €	1 213 857 €	1 993 224 €	NC
Crédits directs destinés à la recherche (fonc hors SAIC, hors MS) en AE	312 038 €	279 964	287 900 €	NC

Un « effet d'aubaine » fut, en 2018, l'arrêt d'une dotation aux amortissements décennale liée à de grands travaux, notamment l'extension du bâtiment « pile à combustible ». Il faut avoir en mémoire que la gestion rigoureuse de l'UTBM au cours des années passées a généré un fonds de roulement conséquent (12 723 473 € au 31 décembre 2018), véritable atout pour déployer le projet d'établissement. Mais la charge des amortissements qui sera consécutive à ces investissements conséquents, dès l'année 2021, formera l'une des clés de voute des constructions budgétaires à venir.

L'entretien courant des bâtiments est également une charge significative. Composé pour environ 30% des charges de viabilisation, l'entretien courant est une ampliation des frais liés au ménage (348 283 € en 2018), aux travaux divers (518 402 € en 2018), aux frais d'agencement (296 374 € en 2018) et autres taxes et contrats de maintenance.

De multiples facteurs font varier ces coûts, mais l'issue en termes de poids financier est globalement le suivant : 44,31 €/m² en 2016 ; 49,79 €/m² en 2017 ; 30,31 €/m² en 2018. La baisse significative pour l'année 2018 est en lien avec un très net ralentissement des travaux engagés sur cette période. A noter que la charge de copropriété du bâtiment 14 à Belfort est amenée à disparaître, ou du moins à être

réduite, pour la fraction liée à l'exploitation du second étage, dont le projet de rétrocession à l'Etat est prévu dans le cadre du SPSI.

	2016	2017	2018
Charges de copropriétés du bâtiment 14 à Belfort	189 600 €	188 228 €	175 560 €

La charge de viabilisation (eau, gaz, électricité) est elle aussi largement conditionnante. D'autant que, et malgré une attention de chaque instant ainsi que des investissements conséquents, les aléas climatiques ainsi que l'activité quotidienne d'une université n'autorisent que très peu de marges d'actions.

En la matière, le récapitulatif suivant peut être établi.

	2016	2017	2018
Eau	54 570,56 €	35 288,59 €	30 145,96 €
Gaz	328 197,60 €	352 441,52 €	385 615,49 €
Électricité	383 254,00 €	420 267,62 €	408 708,36 €
Total	766 022,16 €	807 997,73 €	824 469,81 €

Ces chiffres sont conformes à la période d'observation concernant les volumes consommés. Ils peuvent être différents des chiffres arrêtés aux différents comptes financiers. En effet, l'influence de la date de paiement et son impact sur l'année de référence peut modifier cette donnée.

Les bouleversements climatiques induisent l'adoucissement global (degrés, jours unifiés) des hivers et donc un allègement de ce poste. Néanmoins, les systèmes ne sont pas à l'abri d'aléas (fuites d'eau par exemple) et la dépense à l'évolution du coût de la molécule (Kwh, m³, litre) consommée ainsi que des taux des taxes et autres coûts pour traitements obligatoires, tel que celui des eaux. Ainsi, les courbes comparées des « volumes » consommés doivent être déconnectées de l'évolution du poids financier de ces chapitres.

	2016	2017	2018
Eau (m³)	17 449	8 523	7 651
Gaz (Kwh)	7 002 302	6 343 282	5 798 459
Électricité (Kwh)	3 649 736	3 714 750	3 396 916

Les montants arrêtés en 2018 (2019 non fiabilisé à ce jour) seront reconduits pour 2020. L'expérience montre que les économies réalisées sur les postes de gaz (chauffage – hivers moins rigoureux) et d'électricité (surveillance constantes – appareils informatiques et technologiques régulièrement moins énergivores) sont compensés, en cours d'année, par les évolutions tarifaires, les évolutions des taxes et les accidents sur les réseaux d'eau.

Ce raisonnement est éclairé par la baisse de consommation de gaz (5,8 MkwH en 2018 pour 7 MkwH en 2016), alors que les factures augmentent dans le même temps de 330 k€ à 385 k€.

3. PILOTAGE ECONOMIQUE

Enfin, le dernier point de cette lettre de cadrage, concerne la politique générale de pilotage économique.

L'année 2019, conformément aux directives exprimées dans la lettre de cadrage puis le rapport budgétaire 2019, a vu se déployer de nouvelles mesures, essentiellement conduites par le Pôle d'aide au pilotage et le service financier. Les marges de progrès constatées cette année ont été considérables et seront confirmées pour cette préparation budgétaire 2020.

Pour ne citer que les points majeurs :

- un pilotage de la dépense avec la construction des tableaux de bord décisionnels et de suivi ;
- une nette avancée sur le suivi de la recette avec la construction d'un tableau de bord (UTBM et SAIC) ;
- un travail suggéré par les services académiques sur la pluri-annualité des dépenses, outil qui sera directement optimisé pour la construction budgétaire 2020 et conduit par le responsable du service financier ;
- une nette avancée en terme de reconnaissance et crédibilité du pôle d'aide au pilotage. Par l'entrée des questions du tableau de bord de direction et de l'avancement du CIB-CIC, un appui qualitatif est offert tant aux directions fonctionnelles qu'aux services centraux et à la direction, et deviendra indispensable.

L'ensemble de ces équilibres à peine éclairés par cette note, permet de proposer les plafonds budgétaires précisés dans le **tableau 5 : Plafonds budgétaires 2020 – page 10**.

Tableau 1 : Subvention Etat 2020 (estimation, toute valeur en €)

	Notification définitive 2017	Notification définitive 2018	Notification après BR1 2019	Budget prévisionnel 2020
Crédits de MS	25 979 215	26 360 479	26 455 505	27 042 017
Masse salariale	25 979 215	26 331 567	26 455 505	27 042 017
Rémunérations principales et indemnités	15 673 449	15 897 587	15 919 575	16 273 249
Cotisations sociales	10 216 318	10 344 532	10 446 482	10 679 320
Prestations sociales	89 448	89 448	89 448	89 448
Actions spécifiques MS		28 912		
Sous-total des actions spécifiques	113 375	238 678	234 052	78 341
<i>Sauvadet EAP (Pension civile)</i>		89 682	47 627	-
<i>Compensation décharge MCF stagiaires en année pleine</i>		1 000	3 000	2 000
<i>Compensation GVT (titulaires uniquement)</i>		109 114	109 114	
<i>PPCR compensation 2020 (titulaires uniquement)</i>	113 375	38 882	74 311	76 341
Crédits de fonctionnement	2 731 699	2 612 336	2 728 008	2 603 711
Fonctionnement	2 054 204	2 040 685	2 018 408	2 034 608
Fonctionnement	2 073 116	2 073 116	2 073 116	2 073 116
Retenue annuelle Collection Elsevier	- 52 969	- 54 708	- 54 708	- 54 708
Actions spécifiques fonctionnement	34 057	22 277		16 200
Compensation des exonérations de droits d'inscription	477 495	471 651	464 600	434 103
Exonération des DI étudiants boursiers	347 583	477 495	471 651	434 103
Ajustement en fonction du flux réel de boursiers rentrée 17-18 et DI 19-20 (exercice 2020)	129 912	- 5 844	- 7 051	NC
Opérations immobilières	200 000	100 000	245 000	135 000
Dotations accessibilité	50 000	50 000	100 000	50 000
Dotations mise en sécurité	150 000	50 000	85 000	85 000
Dotations sûreté			60 000	NC
Autres	- 141 580	- 141 580	- 141 580	- 141 580
Mise en réserve 2020	- 141 580	- 141 580	- 141 580	- 141 580
Total UTBM	28 569 334	28 831 235	29 041 933	29 504 148

Tableau 2 : Glissement Vieillesse Technicité (GVT), toute valeur en €

	2017			2018			2019			2020		
	GVT positif	GVT négatif	GVT Solde	GVT positif	GVT négatif	GVT Solde	GVT positif	GVT négatif	GVT Solde	GVT positif	GVT négatif	GVT Solde
Titulaires	219 223	-14 258	204 965	243 280	-7 632	235 648	185 752		185 752	175 122		175 122
Contractuels	49 784	5 688	55 472	69 670	0	69 670	28 531		28 531	23 317		23 317
Total	269 007	-8 570	260 437	312 950	-7 632	305 318	214 284		214 284	198 439		198 439
	Exécution			Exécution			Prévision au 30/05/2019			Prévision		

Tableau 3 : Analyse des services enseignement 2019/2020 (unité HeTD)

	Global SE	Vacations	Pôle Humanités	Pôle Energie et Informatique	Pôle Mobilités et Transports	Pôle Industrie 4.0	Totaux Intervenant·s enseignant·s uniquement
Référentiel	3 833	33	1 119	1 109	450	1 122	3 833
Service dû	40 957	0	12 198	8 515	4 529	15 651	40 893
Service saisi	65 945	11 253	13 385	12 315	6 073	22 259	65 285
Service retenu	64 486	11 255	13 831	11 825	5 889	21 624	64 424
Sous services	811	0	234	74	113	386	807
HETD Stages Prévisionnel	2 153	0	18	890	329	917	2 153
H COMP	12 276	0	1 633	3 310	1 360	5 973	12 276

Tableau 4 : prévision masse salariale (€) et ETPT

Pôle	Biatss				Enseignants / Enseignants-chercheurs				Vacataires	Totaux			
	MS	ETPT	Moyenne	ETPT 2020	MS	ETPT	Moyenne	ETPT 2020	MS	MS	ETPT	Moyenne	ETPT 2020
Pôle Industrie 4.0	875 059	15,05	58 150	14,50	4 805 926	54,03	88 953	53,00		5 680 985	69,09	82 226	67,50
Pôle Energie Infos et Réseaux	882 210	13,71	64 364	14,40	4 357 783	52,84	82 470	52,86		5 239 993	66,56	78 726	67,26
Pôle Humanités	48 944	1,00	48 944	1,00	2 761 382	37,74	73 165	35,37		2 810 325	38,74	72 540	36,37
Pôle Mobilité et Transports du futur	221 375	4,00	55 344	4,00	1 173 474	15,47	75 853	16,67		1 394 850	19,47	71 639	20,67
CRB Pilotage	2 241 564	45,67	49 083	51,97	423 723	3,58	118 358	8,83	556 277	3 221 564	49,25	65 414	60,80
CRB DFP	738 053	15,17	48 659	15,20	1 095 047	12,18	89 881	11,15	8 302	1 841 403	27,35	67 325	26,35
CRB DRE	752 132	16,72	44 993	17,00	100 491	1,10	91 355	0,80		852 623	17,82	47 855	17,80
CRB DTN	1 045 313	16,48	63 448	16,60	18 679	0,25	74 715	0,25		1 063 992	16,73	63 617	16,85
CRB DREDI	360 296	7,68	46 893	6,80	585 095	6,00	97 516	1,50		945 391	13,68	69 091	8,30
CRB DRII	267 173	6,32	42 297	4,80	100 458	1,50	66 972	1,40		367 631	7,82	47 032	6,20
CRB Immobilier	729 912	15,18	48 095	15,80						729 912	15,18	48 095	15,80
CRB Bibliothèque	615 508	11,00	55 943	10,30						615 508	11,00	55 943	10,30
Sous-total Etablissement	8 777 541	167,96	52 259	172,37	15 422 058	184,69	83 501	181,83	564 580	24 764 179	352,68	70 217	354,20
Sous-total SAIC	1 247 014	25,61	48 700	NC	142 716	4,83	29 527	NC		1 389 730	30,44	45 656	NC
Total général UTBM (Etablissement + SAIC)	10 024 555	193,57	51 788	172,37	15 564 774	189,53	82 124	181,83	564 580	26 153 909	383,12	68 265	354,20

Tableau 5 : Plafonds budgétaires 2020

SO	eOTP	Libellé	Fonctionnement			Investissement		
			Budget 2018	BR1 2019	Plafonds 2020	Budget 2018	BR1 2019	Budget 2020
E-1001	E1001-19N01	Bureau Administratif du pôle		9 600	-		1 500	-
E-1002	E1002-19N01	Plateforme Huma		-	-		-	-
E-1003	E1003-19N01	Equipes de Recherche	27 500	27 000	-	3 000	1 000	-
E-1004	E1004-19N01	FISA		-	-		-	-
E-1005	E1005-19N01	FISE	78 800	50 300	-	5 000	5 000	-
E-1006	E1006-19N01	Master		-	-		-	-
E-1007	E1007-19N01	Projets internationaux		-	-		-	-
		Total Pôle Humanité	106 300	86 900	100 000	8 000	7 500	8 000
E-2001	E2001-19N01	Bureau Administratif du pôle		4 000	-		-	-
E-2002	E2002-19N01	Plateforme Mobilitec		-	-		-	-
E-2003	E2003-19N01	Equipes de Recherche	25 520	21 505	-	5 250	-	-
E-2004	E2004-19N01	FISA		3 000	-		8 664	-
E-2005	E2005-19N01	FISE	67 450	62 800	-	28 972	85 000	-
E-2006	E2006-19N01	Master		-	-		-	-
E-2007	E2007-19N01	Projets internationaux		-	-		-	-
		Total Pôle Mobilité et Transports	92 970	91 305	100 000	34 222	93 664	94 000
E-3001	E3001-19N01	Bureau Administratif du pôle		36 600	-		-	-
E-3002	E3002-19N01	Plateforme Energie		-	-		-	-
E-3003	E3003-19N01	Equipes de Recherche	139 000	175 830	-	4 950	3 000	-
E-3004	E3004-19N01	FISA	10 300	13 420	-		4 000	-
E-3005	E3005-19N01	FISE	154 023	98 890	-	73 727	62 600	-
E-3006	E3006-19N01	Master		4 020	-		-	-
E-3007	E3007-19N01	Projets internationaux		-	-		-	-
		Total Pôle Energie et Informatique	303 323	328 760	330 000	78 677	69 600	70 000
E-4001	E4001-19N01	Bureau Administratif du pôle		5 000	-		-	-
E-4002	E4002-19N01	Plateforme TITAN		20 000	-		-	-
E-4003	E4003-19N01	Equipes de Recherche	66 200	63 565	-	44 000	8 000	-
E-4004	E4004-19N01	FISA		3 000	-		-	-
E-4005	E4005-19N01	FISE	142 900	79 900	-	103 774	69 000	-
E-4006	E4006-19N01	Master		1 000	-		-	-
E-4007	E4007-19N01	Projets internationaux		-	-		-	-
		Total Pôle Industrie 4.0	209 100	172 465	180 000	147 774	77 000	77 000
E-5001	E5001-19N01	Service de la Communication	277 500	429 126	430 000	31 000	19 000	19 000
E-5002	E5002-19N01	Service des Affaires Juridiques	41 400	33 100	33 000	15 000	1 500	1 500
E-5003	E5003-19N01	Service du Directeur	53 840	52 400	52 500	-	-	-
E-5004	E5004-19N01	Service Du Directeur Général des Services	224 061	131 000	131 000	403 400	3 000	3 000
E-5005	E5005-19N01	Service de l'Agence Comptable	9 000	7 200	7 000	5 200	-	-
E-5006	E5006-19N01	Service Financier et Budgétaire	7 700	6 000	6 000	1 500	1 500	1 500
E-5007	E5007-19N01	OPEN LAB	250 000	264 750	265 000	500 000	130 000	1 140 000
E-5008	E5008-19N01	Affaires Financières	289 800	70 000	70 000	50 000	500 000	500 000
E-5009	E5009-19N01	Service Médical	34 940	35 640	36 000	2 000	1 500	1 500
E-5010	E5010-19N01	Service de la Reprographie	165 000	144 500	145 000	-	-	-
E-5011	E5011-19N01	Affaires du Personnel	-	85 000	85 000	5 000	5 000	5 000
E-5012	E5012-19N01	Service des Ressources Humaines	138 000	112 000	112 000	1 500	2 000	2 000
E-5013	E5013-19N01	Service Hygiène Sécurité et Environnement	22 500	114 300	135 000	-	56 178	56 500
E-5014	E5014-19N01	Les Projets Emergents	79 960	45 000	45 000	60 000	-	-
		Total Pilotage	1 593 701	1 530 016	1 552 500	1 074 600	719 678	1 730 000
E-6001	E6001-19N01	Entretien Bâtiminaire	763 900	764 000	-	322 500	230 000	-
E-6002	E6002-19N01	Frais généraux	425 500	1 480 000	-		2 000	-
E-6003	E6003-19N01	Travaux Bâtiminaires	1 427 000	150 000	-	952 580	625 000	-
		Total Immobilier	2 616 400	2 394 000	2 400 000	1 275 080	857 000	1 160 000
E-7001	E7001-19N01	Direction de la Formation et de Pédagogie	421 510	394 130	395 000	137 800	13 400	13 500
E-7002	E7002-19N01	Direction de la Recherche	85 000	71 500	71 500	7 000	-	-
E-7003	E7003-19N01	Direction des Relations Internationales	39 000	65 000	65 000	5 000	6 000	6 000
E-7004	E7004-19N01	Service de la Mobilité	285 844	79 754	80 000		-	-
E-7005	E7005-19N01	Direction des Relations avec les Entreprises	293 250	301 900	301 900	50 000	71 000	71 000
E-7006	E7006-19N01	Direction de la Transition Numérique	304 228	303 667	310 000	226 500	189 400	190 000
E-7007	E7007-19N01	Service de la Bibliothèque	285 400	270 750	270 750	88 000	45 200	45 000
E-7008	E7008-19N01	Service de la Formation Continue	9 780	11 495	11 500	5 300	-	-
E-7009	E7009-19N01	Service des Stages	55 500	48 500	48 500		1 500	1 500
E-7010	E7010-19N01	Les Projets internationaux	57 812	31 348	31 500		-	-
E-7011	E7011-19N01	Service du Tronc Commun	26 950	23 650	24 000	38 500	18 000	18 000
		Total Fonctionnels	1 864 274	1 601 694	1 609 650	558 100	344 500	345 000
Total Etablissement			6 786 068	6 205 140	6 272 150	3 176 453	2 168 942	3 484 000
Evolution				-9%	1%		-32%	61%

FISE : Formation d'Ingénieurs sous Statut d'Etudiant

FISA : Formation d'Ingénieurs sous Statut d'Apprenti